

Réhabilitation Bassin Rétention Sainte Colombe Mi-2025

La première alerte fin 2023 par plusieurs habitants était l'information de présence de rats dans une zone mal entretenue en creux de vallon Sainte Colombe, mais que l'on pouvait largement attribuer à l'impact de l'évidente très forte prolifération de pigeons si ce n'est de rats nourris de l'autre côté de la rue au 54 Sainte Colombe. Cette forte prolifération a déclenché une rapide et très large enquête du comité avec l'aide de nos adhérents pour en démontrer l'étendue sur deux quartiers, avec remerciements et prise en compte de la mairie qui est intervenue sur ce problème qui a fait du bruit (Nice Matin 22 mars 2024) et qui semblait réglé fin 2024.

Une seconde alerte par un autre adhérent juste de l'autre côté se plaignant d'un non entretien d'un zone d'apparence publique au-dessus d'un bassin de rétention et d'un ravinement défectueux le long de son grillage.

Suite à plusieurs réunions successives sur place dès Novembre 2024 successivement de trois responsables CA avec plusieurs adhérents ayant des plaintes différentes, les informations historiques et observations difficiles sur une conduite d'évacuation d'eau de pluie enterrée, le travail cadastral complet de la zone par un adhérent et la synthèse CA comité on a pu comprendre et synthétiser : le bassin de rétention n'était que très partiellement entretenu, sans aucun entretien de la captation. Le non-fonctionnement d'un bassin de rétention en termes de risque collectif dépassait des plaintes locales et disparates de non entretien local de végétation. Notre alerte comité vers mairie s'est concrétisé par dossier photo lors du CA du 21 Février 2025 alertant du non entretien de la rigole Eau de Pluie Chemin vers bassin, servitude à entretenir « pour un bassin efficace » avec « enjeu sécurité sanitaire et écoulement vs fortes pluies » (Cf présentation CA 21 Février 2025 page 27). Cela a été bien compris et renforcé par la présentation en suivant lors de l'AG du 31 mars 2025 en présence du maire, qui connaît bien lui aussi l'importance et le coût d'un bassin de rétention lorsqu'il faut en ajouter un.

Grâce à la réunion sur place du 14 Mai 2025 (https://ccrv-cagnes.fr/wp-content/uploads/2026/01/20250514-CR_Bassin-retention-Ste-Colombe.pdf) obtenue à la demande du comité et organisée par l'élu Nicolas Delwich en charge des comités de quartiers, nous avons pu rencontrer les responsables adéquats de la métropole, leur faire constater la situation sur place, et faire un Compte Rendu :

- L'ingénieur Nicolas Duroy-Duguet, chef de service à la direction du cycle de l'eau et GEMAPI, a reconnu que la zone cadastrée CC Cagnes 'Communauté de Communes Cagnes sur mer' était bien devenue à la charge de la métropole, et que l'entretien et captation du bassin de rétention collectif était défaillant.
- Le responsable Thierry Deleener, responsable des contrats d'entretien pour la métropole n'avait pas eu l'information de toute la zone en charge métropole et a obtenu que la société en charge repasse tout faire :

VUE ARRIVEE EAU ET FOND BASSIN DE RETENTION AVANT REUNION SUR PLACE



VUE ARRIVEE EAU ET FOND BASSIN DE RETENTION POST REUNION SUR PLACE :



DEVERSOIR EAU DANS BASSIN DE RETENTION AVANT/APRES REUNION SUR PLACE :

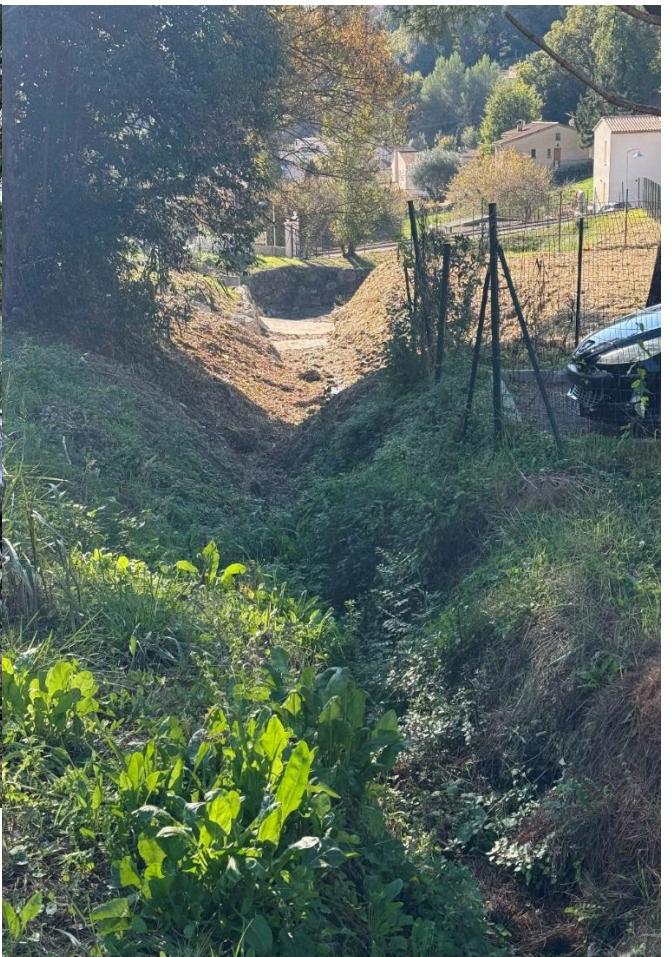


La zone en amont du déversoir n'est que partiellement métropole et en partie à des privés identifiés, mais la captation de l'eau de pluie du chemin public par le ravin existant est trop défaillante pour un bassin fonctionnel.

AVANT :



APRES :



Arrivée rigole EP Ste Colombe:

Servitude bords rigole à entretenir !

Monsieur Favrel, adhérent comité et représentant la copropriété contigüe, qui observait le mauvais fonctionnement du bassin, constate après travaux le 16 novembre 2025 matin l'écoulement de l'eau de pluie provenant à la fois du busage enterré et du ravinement captant partiellement l'eau du chemin :



**SUITE AUX TRAVAUX, LE BASSIN DE RETENTION SE REMPLIT ET IL EST REDEVENU
FONCTIONNEL LORS DE PLUIES :**

